

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2025-098

Date de la convocation : 02/10/2025

Conseillers en exercice : 123

Conseillers présents : 76

Conseillers représentés : 12

Le neuf octobre deux mille vingt-cinq, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Les Tourelles de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre, 002 ETIENNE Philippe, 006 NANJI Désiré, 014 FRANGEL Yann, 015 THIERION Vincent, 017 BESTEL Bernard, 021 LAURENT-CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland, 023 GENTY Jean Charles, 024 DE POUILLY Jean, 026 LOBIDEL Alain, 028 MEIS Michel, 029 SIGNORET Francis, 031 LALLEMENT Séverine, 033 VAIRY Lionel, 034 CANNAUX Francis, 036 PIERSON Florent, 037 LEFORT Sylvie, 038 SEMBENI Anne, 039 LAMBLLOT Laurent, 040 MATHIAS Frédéric, 043 SEMBENI Peggy, 044 POU CET Eric, 045 QUEVAL Guillaume, 046 SINGLIT Benoît, 048 FOURCART Marie Hélène, 049 ANDREY Danielle, 051 RAGUET Philippe, 052 LELOUP Nathalie, 055 VERNEL Martine, 056 DANNEAUX Dominique, 057 DEMISSY Pierre (depuis 20:00:19), 058 RAULET Olivier, 059 LECLERCQ Guy, 060 MANCEAUX Christophe, 062 PIEROT Chantal, 063 AUROUX Emmanuel, 064 MALVAUX André, 066 OUDIN Denis, 067 ROUSSY Elise, 068 HAULIN Bertrand, 070 GROSSELIN Jacques, 073 BOXEBELD Pascal, 075 GUERIN Anne Marie, 077 NAUDIN Muriel, 079 BERTHELEMY Mathieu, 080 LORFEUVRE Géraud, 081 ROBIN Dominique, 083 LEROY Yves, 084 FLEURY Vincent, 086 MAILLARD Franck, 087 SALEZ René, 088 MALVAUX Frédéric, 089 VAN DEN BERGH Charles, 090 PIRAS Caroline, 091 BOUILLON Mathieu, 093 BOUILLON Daniel, 094 MINET Maxime, 095 RICHELET Jean-Pol, 097 AUDEGOND Michaël, 098 BESANCON Tony, 099 LE GALL Jean François, 100 CANIVENQ Roland, 101 DAUPHY Bruno, 102 BAUDART Martine, 103 BERGERY Marie Claude, 104 BOLY Francis, 105 CARPENTIER Dominique, 112 FESTUOT Annie, 114 COSSON Geneviève, 117 LAMPSON Nadège, 118 LEBON Christophe, 120 PAYEN Françoise, 121 RENOLLET Hubert, 122 MAROTEAUX Nathalie, 123 FRAIPONT Anne.

Ont donné procuration : 004 LOUIS Jean-Marc (à 055 VERNEL Martine), 009 HERBAY Christelle (à 006 NANJI Désiré), 011 PERTUS Xavier (à 038 SEMBENI Anne), 019 DEGUY Bernard (à 026 LOBIDEL Alain), 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis), 027 CERRAJERO Eladio (à 073 BOXEBELD Pascal), 042 HUSSON POISSON Fanny (à 044 POU CET Eric), 061 BOUILLEAUX Jean Pol (à 062 PIEROT Chantal), 092 MOUTON Francis (à 090 PIRAS Caroline), 096 LESOILLE Patrick (à 093 BOUILLON Daniel), 108 COURVOISIER Frédéric (à 094 MINET Maxime), 110 DION Valentine (à 114 COSSON Geneviève).

Secrétaire de séance : M. Géraud LORFEUVRE

OBJET : APPROBATION D'UN PARTENARIAT AVEC LA MUTUELLE JUST

Sur proposition de la commission Services à la personne, un appel à partenariat a été lancé pour la mise en place d'une offre de mutuelle sur le territoire de l'Argonne Ardennaise.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Améliorer l'accès aux soins pour tous,
- Proposer une offre de soins de qualité, de proximité et à des prix compétitifs,
- Augmenter le pouvoir d'achat des bénéficiaires,
- Lutter contre toutes les formes de précarité.

A l'issue de cet appel, trois propositions ont été reçues.

L'analyse a été réalisée selon la pondération définie dans le cahier des charges :

.../...

- Rapport entre qualité des garanties / tarifs proposés, niveau de prise en charge des besoins dentaires, oculaires et auditifs. Offres claires et modulables. Avantages complémentaires et actions de prévention : 50 %

- Meilleur tarif famille monoparentale : 10%
- Meilleur tarif personne âgée : 10 %
- Meilleur tarif jeune : 10 %
- Engagement d'un gel des tarifs sur une période clairement définie : 10 %
- Disponibilité, moyens déployés pour garantir une relation personnalisée et de proximité avec les assurés. Qualité de la communication : 10 %

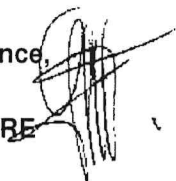
Vu la proposition de la commission Services à la personne, réunie le 24/09/2025,

Le Conseil communautaire DECIDE par 82 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (DEGUY Bernard (Alain 026 LOBIDEL), 026 LOBIDEL Alain, 049 ANDREY Danielle, 056 DANNEAUX Dominique, 057 DEMISSY Pierre, 064 MALVAUX André)

- **D'APPROUVER le partenariat avec la mutuelle JUST**
- **D'AUTORISER le Président à signer une convention de partenariat et tout acte à intervenir.**

Le secrétaire de séance,

M. Gérald LORFEUVRE



Le Président,



Benoît SINGLIT